

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Réunion du 23 mai 2020*

*Convocation du 16 mai 2020*

Présents : MM Devienne, Jourdain, Kusz, Louette, Lourdel, Nevejans, Thilly,  
Mmes Belgueil, Crouvisier, Delaforge, Doutremepuich, Gruchala, Hocquette, Massa, Tiprez

**Monsieur Jourdain est élu secrétaire de séance**

- **Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes**

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présent à la séance : 15

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à onze heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villers au Bois, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars deux mil vingt se sont réunis dans la salle communale sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du CGCT.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Blancart, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents) installés dans leurs fonctions.  
Monsieur Jourdain Rémy a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### **Election du Maire, 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Madame Tiprez, membre présent le plus âgé du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée. Après lecture des articles L. 22122-4, 2122-7 et 2122-8 du CGCT, le président a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu, Doutremepuich Bernadette, quinze voix

Madame Doutremepuich Bernadette a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

### **Election des Adjointes**

Sous la présidence de Madame Doutremepuich Bernadette élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjointes. Il a été rappelé que les adjointes sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjointes correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjointes au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjointes. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjointes au maire de la commune.

### **Election du 1<sup>er</sup> adjoint, 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :  
JOURDAIN Rémy : 15

Monsieur Jourdain Rémy est élu 1<sup>er</sup> adjoint et immédiatement installé.

Election du 2<sup>ème</sup> adjoint, 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats suivants :  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 18  
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :  
NEVEJANS Christian : 15

Monsieur NEVEJANS Christian est élu 2<sup>ème</sup> adjoint et immédiatement installé.

Election du 3<sup>ème</sup> adjoint, 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats suivants :  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :  
DEVienne Dominique : 15

Monsieur DEVienne Dominique est élu 3<sup>ème</sup> adjoint et immédiatement installé.

Election du 4<sup>ème</sup> adjoint, 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats suivants :  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15  
Nombre de suffrages déclarés blancs : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :  
LOURDEL Antony : 14

Monsieur LOURDEL Antony est élu 4<sup>ème</sup> adjoint et immédiatement installé.